

SÉANCE DU  
**25 NOVEMBRE 2021**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Attributions de  
compensation définitives  
2021**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 26 novembre 2021  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en sous-préfecture  
le 26 novembre 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 novembre 2021

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur HAÏAT à Monsieur NDIAYE  
Madame AGUINET à Madame PEUGNET  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Monsieur ALLAIRE à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur SALLE à Monsieur PERICARD  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Madame MEUNIER

\_\_\_\_\_  
**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération n°19-208 en date du 18 novembre 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) a fixé librement le montant des attributions de compensation définitives 2021 des Communes membres de l'intercommunalité.

Pour Saint-Germain-en-Laye, le montant définitif voté s'élève à 16 800 849 €. Il correspond au montant de l'attribution de compensation définitive 2020 diminué à nouveau de -0,75 % en prévision de la baisse attendue de la fiscalité économique qui sera perçue par la CASGBS. Pour mémoire, les attributions de compensation avaient déjà subi une première baisse de -1,75 % en 2020 ce qui représente une baisse totale de 2,5 % entre 2019 et 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des attributions de compensation définitives 2021 à verser aux communes adopté par le Conseil communautaire le 18 novembre 2021 d'un montant total de 104 398 718 €, selon les modalités suivantes :

	AC Définitives
Commune	2021
AIGREMONT	286 330
BEZONS	17 196 925
CARRIERES SUR SEINE	4 158 181
CHAMBOURCY	5 662 041
CHATOU	5 768 679
CROISSY SUR SEINE	3 589 606
L'ETANG LA VILLE	1 119 670
HOUILLES	4 434 252
LOUVECIENNES	5 087 238
MAISONS LAFFITTE	6 880 283
MAREIL MARLY	880 202
MARLY LE ROI	7 144 334
LE MESNIL LE ROI	1 263 313
MONTESSON	4 999 567
LE PECQ	5 537 024
LE PORT MARLY	2 053 985
SAINT GERMAIN EN LAYE	16 800 849
SARTROUVILLE	9 288 889
LE VESINET	2 247 350
<b>TOTAL</b>	<b>104 398 718</b>

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

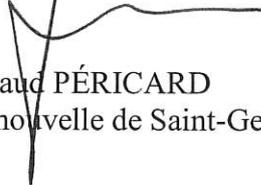
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant des attributions de compensation définitives 2021 à verser aux communes adoptée par le Conseil Communautaire le 18 novembre 2021 d'un montant total de 104 398 718 €.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye